

Manipulateur d'électroradiologie médicale

RNCP39942 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331t
Formacode(s)	43497
Code(s) ROME	J1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

32 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 32 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	26750045201928	Former et organiser l'évaluation
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX MARSEILLE	26130008100484	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POISSY SAINT GERMAIN	26780580200019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	20004216600013	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS	26370018900230	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	26910004600318	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	26330582300019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN NORMANDIE	26140093100018	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	26310012500016	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS	26510005700487	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 32 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39942-manipulateur-d-electroradiologie-medicale/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale est l'un des diplômes permettant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale, conformément aux dispositions des articles L. 4351-2 et L. 4351-3 du code de la santé publique.

ACTIVITÉS VISÉES

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Les activités principales du manipulateur d'électroradiologie médicale sont :

- Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- Réalisation

de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.

- Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- Organisation des activités et gestion administrative.
- Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- Formation et information des professionnels et étudiants.
- Veille professionnelle et recherche.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont :

Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser :

- Évaluer la situation clinique de la personne soignée en lien avec les informations du dossier patient et les autres informations disponibles.
- Analyser les risques liés à la situation clinique de la personne soignée au regard de l'examen ou du traitement à réaliser et apprécier l'opportunité d'un avis médical.
- Utiliser les outils pertinents d'évaluation de l'état clinique.

Analyser les éléments de la prescription médicale et identifier la compatibilité et la cohérence des informations compte tenu de la situation clinique.

Identifier et rechercher les informations nécessaires à l'acte.

Identifier et évaluer une situation d'urgence et déterminer les mesures à prendre.

Évaluer la douleur et déterminer les mesures à prendre.

Déterminer les soins à réaliser en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.

Déterminer les modalités de réalisation des soins en imagerie médicale, en médecine nucléaire, en radiothérapie, en explorations fonctionnelles.

Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins :

- Choisir les matériels et dispositifs médicaux nécessaires à la réalisation de l'acte dans les différents domaines.
- Mettre en œuvre et conduire des activités de soins en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.
- Mettre en œuvre les gestes et soins d'urgence dans le respect des bonnes pratiques, des prescriptions, procédures et protocoles.
- Réaliser les actes d'imagerie médicale conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Réaliser les actes de médecine nucléaire conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Réaliser les actes de radiothérapie conformément aux prescriptions, aux plans de traitement et aux protocoles.
- Réaliser les actes d'explorations fonctionnelles conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Mettre sous une forme appropriée et administrer les produits de contraste et/ou les médicaments nécessaires à la réalisation de l'acte.
- Mettre sous une forme appropriée et administrer les radiopharmaceutiques.

- Préparer les sources radioactives destinées à la curiethérapie.
- Préparer le matériel et assister l'intervenant dans le cadre de la réalisation des actes invasifs.
- Appliquer les procédures de préparation en radiothérapie (contention, repérage, simulation, modificateurs de faisceau).
- Évaluer la qualité de l'acquisition des données dans les différents domaines.
- Évaluer la conformité de la séance au plan de traitement aux différentes étapes.

Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique :

- Sélectionner les informations pertinentes à tracer et à transmettre dans le respect de l'éthique, du droit du patient et des règles professionnelles pour assurer la continuité des soins.
- Traiter et exploiter les données et images en utilisant les logiciels de traitement.
- Sélectionner les données et images à transférer sur le système de stockage et d'archivage.
- Appliquer les normes et les protocoles d'archivage.
- Utiliser les matériels et logiciels de transfert et d'archivage de données et d'images.
- Exploiter les données de dosimétrie en radiothérapie pour paramétrer la séance.

Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public :

- Analyser l'ensemble des paramètres et optimiser les doses d'exposition lors d'investigations radiologiques pour la personne soignée.
- Choisir les moyens de radioprotection adaptés.
- Appliquer les procédures de dosimétrie et de radioprotection.
- Appliquer les procédures de traçabilité des doses délivrées et indicateurs de doses.
- Informer et conseiller le patient en matière de radioprotection.
- Informer le personnel et le public en matière de radioprotection.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité à prendre en cas d'incident ou d'accident de contamination radioactive.
- Appliquer les procédures de gestion des radionucléides de leur réception à leur élimination.
- Évaluer le respect des règles de radioprotection, identifier et traiter les non-conformités.

Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins :

- Identifier et mettre en œuvre les mesures et tests relatifs à l'opérationnalité et aux contrôles qualité des équipements et dispositifs médicaux dans son domaine de responsabilité.
- Identifier les informations spécifiques pour le relevé et la traçabilité des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques.
- Mettre en œuvre les règles liées aux différentes vigilances.
- Mettre en œuvre les protocoles et règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie au cours des examens et traitements.
- Mettre en œuvre les règles liées à la protection de l'environnement.
- Appliquer les procédures liées aux champs magnétiques (exposition des personnes et introduction de matériels ferromagnétiques).
- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées en matière d'ergonomie et de sécurité lors de la manutention de la personne soignée.
- Identifier et mettre en œuvre les modalités de soins concourant à la bientraitance de la personne soignée.
- Identifier et évaluer les risques associés à l'activité et mettre en œuvre les ajustements nécessaires.
- Identifier, signaler et analyser les événements indésirables.
- Identifier et mettre en œuvre les actions correctrices et en rendre compte.

Conduire une relation avec la personne soignée :

- Évaluer le degré de compréhension des informations par la personne soignée et les accompagnants.
- Conduire une communication adaptée à la personne soignée en fonction de la situation identifiée et de la stratégie de prise en charge définie par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Établir une relation de confiance.
- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne en fonction de l'acte et de la situation clinique.
- Conduire une démarche de conseil et d'éducation, de prévention en lien avec les investigations et traitements et former la personne soignée sur les soins en recherchant son consentement.

Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles :

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.
- Confronter sa pratique à celles de ses pairs ou d'autres professionnels.
- Évaluer les soins et la prise en charge globale du patient au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, de radioprotection, d'ergonomie et de satisfaction de la personne soignée.

- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques.
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
- Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles en utilisant les différents moyens à disposition (formation continue, collaboration interdisciplinaire, projets en réseaux...).

Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé :

- Programmer les examens et les traitements.
- Coordonner son activité avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres professionnels de santé.
- Collaborer avec les différents acteurs.
- Adapter l'organisation des activités en fonction des ressources à disposition, des besoins et des demandes programmées ou non.
- Organiser la mise à disposition de l'ensemble du matériel, dispositifs médicaux et matériels d'urgence et de réanimation.
- Organiser et mettre en oeuvre l'entretien et la maintenance journalière de certains équipements dans le respect des procédures.
- Identifier l'ensemble des informations à recueillir pour le relevé et la traçabilité de l'activité.
- Assurer la gestion des flux et des stocks des matériels, produits et dispositifs médicaux au niveau du poste de travail.

Informier et former :

- Organiser l'accueil et l'information des professionnels et personnes en formation.
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants et des stagiaires.
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Transférer ses savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé.

Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles :

- Questionner, traiter et analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.
- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement.
- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées.
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en oeuvre.
- Réaliser des publications, études et travaux de recherche dans le domaine professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Etablissement de santé public ou privé, cabinet de radiologie, centre de dépistage.

Plusieurs domaines d'activités lui sont ouverts : imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire ou encore électrophysiologie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce diplôme permet d'exercer la profession de manipulateur en électroradiologie médicale.

Par la suite, s'ils obtiennent un diplôme de cadre de santé, les manipulateurs en électroradiologie médicale peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeur des soins dans les établissements de santé.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale est réglementé par les dispositions des articles

L 4351-1 à L 4351-13, L. 4353-1 et L. 4343-2, R 4351-1 à R 4351-6, R 4351-22 à R 4351-29 et D. 4354-1 à R. 4354-11 du code de la santé publique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

Peuvent également être admis les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités ou son représentant, président ;
- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ;
- Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
- Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 789 €
--------------------------------	---------

Selon la branche		8 160 € – 8 789 €
Prise en charge	Branches concernées	
8 789 €	Valeur par défaut · 212 branches	
8 160 €	CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif	

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2034

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP18318

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39942/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	20 400 € – 25 357 €
Durée	4200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	14
Organismes gestionnaires (CFA)	9
Organismes formateurs	12
Régions couvertes	9
Départements couverts	10
Organismes certifiés Qualiopi	12
Sessions	de 09/2024 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
----------------------	---

Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	7 102 €
Coût moyen par dossier	3 551 €
Durée moyenne	1400 h
Période	09/2025
France compétences	99 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.